Flashez ce QRCode pour accéder à notre site internet

Interventions amiante en sous-section 4
Encadrement de chantier
Formation recyclage

Durée

7.00 Heures
1 Jour

Référence

STD-SENAM73

Pré Requis

- Avoir suivi et validé la formation préalable ou n'excédant pas 3 ans.
- Transmettre l'attestation de compétence correspondante et en cours de validité délivrée lors de la formation précédente.

Public Concerné

Travailleur ayant, au sein de l'entreprise, les compétences nécessaires pour diriger et coordonner l'exécution des travaux, mettre en œuvre le(s) mode(s) opératoire(s) élaboré(s) par l'encadrant technique de l'entreprise.

Objectifs :

- Mettre à jour les connaissances et compétences des encadrants de chantier à la prévention des risques liés à l'amiante en sous-section 4
- Renouveler son attestation de compétence d'encadrement de chantier d'interventions sur ou à proximité de matériaux ou d'équipements susceptibles de libérer des fibres d'amiante (dites interventions amiante sous-section 4).

Contenu

REX et partage de bonnes pratiques

- Attentes des stagiaires et retours d'expérience des stagiaires sur les situations rencontrées depuis la dernière formation
- Identification commune des points sensibles à traiter

Rappels théoriques et pratiques suivants les points sensibles identifiés

Présentation des évolutions réglementaires, des meilleurs pratiques et des évolutions techniques en vigueur depuis 3 ans

Qualification Intervenant (e)(s)

Spécialiste en prévention réalisant des missions d'inspection, d'audit, d'assistance et / ou de conseil dans le domaine concerné

Flashez ce QRCode pour accéder à notre site internet

Moyens pédagogiques

Le stage s'appuie sur des exposés, des débats, des échanges entre stagiaires, des activités d'application et des mises en situation.

Modalités d'évaluation

Epreuve théorique de 20 minutes élaborée à partir d'un questionnaire à choix multiple et/ou d'un questionnaire à réponses courtes permettant d'évaluer le stagiaire sur ses connaissances.

Epreuve pratique de 60 minutes incluant l'analyse d'une situation concrète adaptée à l'activité exercée par le stagiaire.

A l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de compétence validant les acquis en cas de réussite aux évaluations

Modalités d'Accessibilité

DEKRA est mobilisé au travers le sa mission Handicap et mettra tout en oeuvre pour la pleine réussite de ses formations

Descriptif détaillé RNCP / RS - France Compétences
La formation à la " Prévention des risques liés à l'amiante pour les personnels d'encadrement de chantier en sous-section 4" est enregistrée au Répertoire Spécifique (RS) des formations certifiantes/habilitantes de France Compétence sous la référence RS6419. En savoir plus sur notre page « Formations certifiantes RNCP/RS proposées par DEKRA » : https://www.formation-dekra.fr/formations-certifiantes-rncp-rs-proposees-par-dekra

RS6419